



**ETE  
2022**

# ***LA GAZETTE D'OTTERSTHAL***



**Eglise catholique d'Ottersthal**  
*Photo Béatrice CHABANE -2022*

## ***'S Eckerschtàler Gemeindeblattel***

### **SOMMAIRE**

<b>Le mot du maire</b>	<b>p.2</b>	<b>Informations communales</b>	<b>p.3-4</b>
<b>Aire de compostage</b>	<b>p.5</b>	<b>Civisme</b>	<b>p.6-7</b>
<b>Dernière minute</b>	<b>p.8</b>	<b>Conseil Local des Jeunes</b>	<b>p.9</b>
<b>Agenda fin d'année</b>	<b>p.9</b>	<b>T'es originaire d'Ottersthal si...</b>	<b>P.9</b>
<b>COMCOM Saverne- SMICTOM – Coucous d'O.</b>	<b>p.10</b>	<b>Alerte canicule</b>	<b>p.11</b>

***Comité de rédaction – Mairie d'Ottersthal***

***Juillet 2022***

## LE MOT DU MAIRE



*Chères Ottersthaloises, Chers Ottersthalois,*

*A la veille de la pause estivale, permettez-moi de vous communiquer quelques informations.*

*Lors du vote du budget communal, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux, malgré la situation de crise économique actuelle qui engendre forcément une augmentation des charges de fonctionnement sur les fluides (électricité, gaz).*

*Comme vous avez pu le voir, les travaux d'étanchéité de la toiture de l'école ont démarré avec la pose de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation, ces travaux seront terminés pour la rentrée.*

*En collaboration avec les communes voisines, Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne et l'Inspection Académique, nous étudions la faisabilité d'un regroupement scolaire concentré sur l'école d'Otterthal.*

*Après ces quelques communications, je vous souhaite à toutes et à tous, avec toute l'équipe municipale, d'agréables vacances.*

*Le Maire,  
Daniel GÉRARD*



*Photo Béatrice CHABANE – Oct.2015*

# INFORMATIONS COMMUNALES

## MAIRIE D'OTTERSTHAL

- Pour les congés d'été, le secrétariat sera fermé du **25/07/2022 au 07/08/2022 inclus**.

Toutefois la **permanence hebdomadaire du Maire et des adjoints** est maintenue :  
le mardi soir de 17h00 à 18h30.

- **Nos coordonnées :**

### Mairie d'OTTERSTHAL

7, rue du Cimetière  
**67700 OTTERSTHAL**

Tél. 03.88.91.26.90

Fax 03.88.02.03.59

Courriel : [mairie.ottersthal@wanadoo.fr](mailto:mairie.ottersthal@wanadoo.fr)

Site : [www.ottersthal.fr](http://www.ottersthal.fr)

QR code du  
Site internet de la commune :



- **Nos horaires d'ouverture en septembre 2022 :**

	Matin	Après-midi
<b>LUNDI</b>	9 h 00 – 12 h 00	<b>Fermé</b>
<b>MARDI</b>	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 18 h 30 <b>Permanence du Maire et des Adjoints</b> de 17 h 00 à 18 h 30
<b>MERCREDI</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>
<b>JEUDI</b>	9 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00
<b>VENDREDI</b>	9 h 00 – 12 h 00	<b>Fermé</b>

Les charges de travail de la secrétaire de mairie étant de plus en plus intenses avec l'informatisation des procédures et des formations à distance régulières sur internet, les horaires d'ouvertures sont susceptibles d'être réaménagés à la dernière minute pour lui permettre de travailler avec plus de sérénité.

Un affichage à la porte d'entrée est prévu à cet effet pour vous prévenir.

Nous vous prions donc instamment de respecter ces horaires aménagés en ne toquant pas de façon insistante à la porte de la mairie même si vous savez qu'elle est présente et en repassant aux horaires proposés.

Pour plus de facilité, nous vous proposons d'envoyer un courriel avec vos coordonnées et l'objet de votre demande à l'adresse inscrite ci-dessus, et nous reprendrons contact au plus vite pour traiter votre demande.

# INFORMATIONS COMMUNALES

## ECOLE PRIMAIRE MUNICIPALE

La **rentrée des classes** se fera le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 et l'année scolaire s'achèvera le vendredi 7 juillet 2023 au soir.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez écrire un mail à la directrice de l'établissement, Mme LECOMTE à l'adresse suivante : [ce.0671184y@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0671184y@ac-strasbourg.fr)

● **Nos horaires d'ouverture à partir de septembre 2022 :**

	Matin	Après-midi
<b>LUNDI</b>	08h15 – 11h45	13h30 – 16h00
<b>MARDI</b>	08h15 – 11h45	13h30 – 16h00
<b>MERCREDI</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>
<b>JEUDI</b>	08h15 – 11h45	13h30 – 16h00
<b> VENDREDI</b>	08h15 – 11h45	13h30 – 16h00

● **Vacances scolaires 2022-2023 :**

- Toussaint : du 22/10/2022 au 07/11/2022
- Noël : du 17/12/2022 au 03/01/2023
- Hiver : du 11/02/2023 au 27/02/2023
- Printemps : du 15/04/2023 au 02/05/2023
- Pont de l'Ascension du 17/05/2023 au 22/05/2023



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les horaires de la bibliothèque municipale passent en régime de vacances scolaires dès le jeudi 7 juillet 2022.

Nos horaires d'ouverture en juillet-août 2022 :

<b>LUNDI</b>	<b>Fermé</b>
<b>MARDI</b>	<b>Fermé</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>Fermé</b>
<b>JEUDI</b>	<b>Fermé</b>
<b> VENDREDI</b>	18H – 20H



Outre la page Bibliothèque du site internet de la commune, nous vous rappelons qu'il existe aussi une page Facebook **Bibliothèque Municipale Ottersthal** pour vous tenir informé de l'actualité des nouveautés disponibles à la bibliothèque et aux rayons multimédia.

Vous pourrez communiquer avec l'équipe des bénévoles, les abonnés de la page et vous abonner vous-même en faisant connaître ainsi la bibliothèque à tous vos amis en ligne.

Il existe également une page Bibliothèque municipale sur le site internet de la commune pour retrouver toutes les actualités importantes, notamment celle qui concerne les soirées contes ou jeux de société quand elles sont programmées.

Pour y accéder, allez sur l'onglet Vie locale puis sélectionnez Bibliothèque municipale.

## AIRE DE COMPOSTAGE

L'aire de compostage bénéficie toujours d'un succès certain auprès de nos concitoyens des communes d'Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne et d'Ottersthal.

La vignette d'accès est disponible en mairie au prix de 2€ et vous permet en la collant au **pare-brise de votre véhicule**, d'accéder librement à cet espace pour vous différencier des utilisateurs « sauvages » qui feraient partie d'autres communes que celles citées ci-dessus et qui doivent normalement se rendre en déchetterie à Saverne ou Dettwiller.

Nous informons également les concitoyens qui font appel à des paysagistes professionnels que le dépôt de déchets verts issus de leur propriétés et traités par ces professionnels est **strictement interdit** sur l'aire de compostage : ces professionnels doivent passer par des **circuits spécialisés**, à savoir les **déchetteries de Saverne ou de Dettwiller** en fonction de leurs contrats avec le SMITOM.



**Butte de terre tamisée, disponible en libre-service**

*Photo Th. SEBASTIEN – Juin 2022*

A cet effet, ils vous font payer une prestation qui apparaît normalement sur votre facture et qui couvre les frais de ces contrats alors qu'ils ne versent aucune redevance aux communes d'Eckartswiller, Saint-Jean-Saverne ou Ottersthal pour le dépôt sur cette zone.

Par ailleurs, une opération de criblage a été effectuée le 21 juin et permettra aux usagers des trois communes de bénéficier de bonne terre compostée en libre-service et gratuitement tout en continuant le dépôt et le compostage sur une surface plus grande.

Il ne devrait pas être nécessaire de le rappeler mais il vous est demandé de bien vouloir déposer vos déchets verts le plus au fond possible du site et non pas juste à l'entrée, derrière la barrière...

Le respect de cette règle de bon sens permettra à tous d'avoir un espace rempli de façon optimale en économisant du temps, des moyens humains et financiers sur les opérations de repoussage des déchets verts.



**Opération de criblage (tamisage du compost en vue d'obtenir une terre végétale fine)**

*Photo Denis SCHNEIDER – Juin 2022*

# CIVISME

## RAMASSAGE DES DEJECTIONS CANINES

Nos précédents rappels au civisme et à la salubrité publique des voies communales a porté peu ou prou ses fruits : la situation s'améliore sur certains axes de passage, ce qui laisse à penser que certains de nos lecteurs, propriétaires d'animaux de compagnie, fassent plus attention au contraire d'une minorité d'entre eux qui ne respecte toujours pas le ramassage des déjections canines.

Nous vous rappelons donc la réglementation prévue par le Législateur et les sanctions appliquées en cas de flagrant délit : tout propriétaire de chien sera verbalisé d'une contravention de 2<sup>e</sup> classe de 35€ en cas de non ramassage des déjections de son compagnon canin.



## DIVAGATION DE CHIEN ERRANT

Dans la droite ligne de l'article précédent, et suite à des plaintes en mairie de certains concitoyens soucieux de la sécurité de leurs enfants surtout : il est rappelé que durant leur promenade, les chiens doivent être tenus en laisse par leur propriétaire.



Le non-respect de cette règle amène l'animal à être considéré comme chien errant avec les inconvénients que cela occasionnerait et la peur que cela pourrait engendrer chez des enfants ou des personnes non habituées à fréquenter des animaux domestiques.

Pour rappel, la commune n'a heureusement connu aucun accident du genre morsure par un animal ces dernières années et compte sur la bienveillance et la compréhension des propriétaires de chien pour que cela continue.

## TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE



**POUR RAPPEL :** par arrêté municipal, l'usage de matériel motorisé dédié à l'entretien des jardins est autorisé selon les plages horaires suivantes pour limiter les nuisances sonores dans votre voisinage.



<b>En semaine</b>	Le matin de 8h à 12h L'après-midi de 13h à 21h
<b>Le dimanche et jour férié</b>	De 9h à 12h



Cet arrêté peut s'appliquer aussi aux travaux de bricolage dans un souci de respect de tranquillité du voisinage.

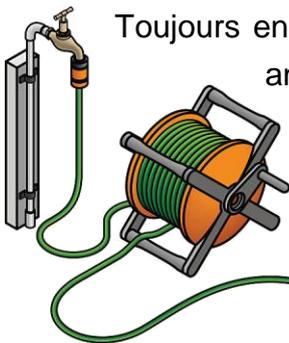
# CIVISME

## INTERDICTIONS DE FEUX EN FORET OU DE BRULAGE DE DECHETS VERTS

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 mars 2009, avec le retour de la période estivale et des périodes de canicules et/ou de sécheresse, il est bon de rappeler que **les feux sont strictement interdits en forêt** et jusqu'à une limite de **200 mètres** à sa lisière surtout en cas de grands vents dans le cas de barbecues, de même, le brûlage des déchets verts de nos jardins qui doivent être déposés à l'aire de compostage dédiée à la commune, à la sortie du village en direction de Monswiller, près de la station de gaz.



## GESTION DE L'EAU



Toujours en période estivale, la préfecture établit régulièrement depuis quelques années des arrêtés afin de limiter les usages de l'eau potable des réseaux d'assainissement en période de canicule.

Il convient donc, sans attendre la publication de ces arrêtés, de limiter au maximum l'arrosage de vos pelouses, le nettoyage à domicile de vos véhicules personnels et de gérer au mieux l'arrosage de votre potager en privilégiant le matin ou le soir.

## STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Nous vous rappelons que la circulation est limitée à 30 km/h sur toute l'agglomération et que la priorité à droite est de rigueur à tous les carrefours.



*Photos M. ETTLINGER*

**En vous garant, pensez aux piétons, aux enfants en poussette et aux personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant.**

## **INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE :**

### **LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le trajet Ottersthal-Saverne est programmé et les inscriptions sont ouvertes depuis le 07 juin pour la rentrée scolaire 2022.



Le lien du site pour l'inscription :

**<https://www.fluo.eu/fr/part24/transport-scolaire/121>**

**La fiche horaire** sera mise à jour à partir d'août 2022.

**La participation familiale est fixée à 94 euros par année scolaire** (collégiens et lycéens) comme indiqué dans le nouveau règlement des transports.

L'abonnement est gratuit pour les élèves du 1er degré, mais l'inscription reste obligatoire.

### **COMCOM DE SAVERNE - Le Relais Assistants Maternels**

Les demandes sont toujours nombreuses au Relais Assistants Maternels (le RAM) de la Communauté de Communes de Saverne qui met à disposition un ensemble de documents pour l'embauche d'une assistante maternelle.

Vous retrouverez tous ces renseignements ou sur le site internet du RAM :

<https://www.cc-paysdesaverne.fr/vie-services/petite-enfance/relais-assistants-maternels/>

Vous trouverez aussi des renseignements utiles pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) sur le site internet de la commune d'Ottersthal : [www.ottersthal.fr](http://www.ottersthal.fr) ainsi que le lien avec certains sites :

- [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)
- [www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr)
- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)



Une liste des assistants maternels susceptibles d'avoir encore des places d'accueil disponibles est consultable via une page sécurisée du RAM sur site internet d'Ottersthal. Vous pouvez sélectionner ainsi les communes que vous souhaitez obtenir.

Attention : ce lien est valable 6 mois.

Vous pouvez également consulter les listes du Conseil Départemental à partir de ce lien : <https://www.bas-rhin.fr/carte-assistants-maternels-bas-rhin/>

# CONSEIL LOCAL DES JEUNES

## Le jardin partagé d'Ottersthal :

Le jardin partagé a été mis en place en 2018 par le Conseil des jeunes d'Ottersthal avec, entre autres, l'aide de Monsieur Charles BALTZER.  
Il se situe à côté de l'aire de jeux.

## C'est quoi un jardin partagé ?

C'est un lieu de vie ouvert sur le village et surtout ouvert à tous, pour les initiés et les non-initiés.

C'est un jardin construit et géré collectivement par les riverains et des acteurs locaux.



**Le jardin partagé du CLJ**

Photo Cindy LEDIEN – Animatrice du RAJ – 2022

## Que peut-on y faire ?

Jardiner, planter, arroser, cueillir, se promener, échanger des pratiques....

**Alors n'hésitez pas à venir le découvrir et surtout n'oubliez pas :**

**« Si vous arrosez, vous pourrez récolter ! »**

# RAPPEL AGENDA DE FIN D'ANNEE

<b>Tous les dimanches de septembre</b>	Championnat vétérans	Tennis Club Ottersthal
<b>Vendredi 9 septembre</b>	14 <sup>e</sup> anniversaire du Marché Alimentaire	Ecole Ottersthal
<b>Samedi 10 septembre</b>	Journée Portes Ouvertes	Usine de valorisation énergétique des déchets ménagers EVNA Schweighouse-sur-Moder
<b>Dimanche 11 septembre</b>	Pique-nique géant du CACO	Aire de jeux Ottersthal
<b>Dimanche 11 septembre</b>	Journée de l'intercommunalité	Maison des services du Pays de Saverne
<b>Dimanche 9 octobre</b>	Messti / Brocante du Pétanque Club	Ottersthal
<b>2 semaines en Novembre (dates à confirmer)</b>	Tournoi Hiver du TCO	TC Marmoutier
<b>Samedi 26 novembre</b>	Fête de l'Avent de la paroisse protestante	COSEC des Dragons Saverne
<b>Vendredi 2 décembre</b>	Assemblée Générale du Tennis Club	OTTERSTHAL
<b>Mardi 13 décembre</b>	Soirée Contes de Noël	Bibliothèque d'Ottersthal

## T'es originaire d'Ottersthal si...

Le comité de rédaction du bulletin municipal souhaitait mettre à l'honneur un groupe Facebook qui existe depuis 8 ans et que vous connaissez peut-être déjà. Certains de ses membres y diffusent régulièrement des photos d'hier et d'aujourd'hui de notre village.

Pour y accéder, vous pouvez taper dans votre moteur de recherche :  
Facebook / t'es originaire d'Ottersthal si...

Merci à ce groupe et à ses membres actifs de mettre en avant Ottersthal par leurs images particulièrement belles.

# COMMUNAUTE DE COMMUNE DE SAVERNE

16 Maison des services du pays de Saverne

le **RDU** de la rentrée à la

**Journée de l'intercommunalité**  
*L'événement CCPS*

**Dimanche 11 septembre 2022**

*Réservez votre journée!*

- ❖ ATELIERS DÉCOUVERTE DES SERVICES ET DES PROJETS,
- ❖ ANIMATIONS MUSICALES,
- ❖ SPECTACLES,
- ❖ ACTIVITÉS TOUS PUBLICS,
- ❖ RESTAURATION SUR PLACE

Plus d'informations : [www.cc-paysdesaverne.fr](http://www.cc-paysdesaverne.fr)

Communauté de Communes du Pays de Saverne

## SMICTOM DE SAVERNE HAGUENAU

L'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers, baptisée **EVNA** (Energie et Valorisation Nord Alsace) en 2019, et située à Schweighouse-sur-Moder, ouvrira ses portes au public, le samedi 10 septembre prochain, de 13h à 18h.

Vous pourrez y découvrir le parcours des déchets des poubelles oranges, leur incinération, la récupération de la chaleur, et le traitement des fumées, mais également des expositions sur la réduction de notre production de déchets et leur tri.

Inscriptions conseillées, et renseignements, sur [www.smitom.fr](http://www.smitom.fr) ou au 03 88 72 04 47.



L'usine EVNA du site de Schweighouse-sur-Moder

## LES COUCOUS D'O.



A la suite de l'arrêt du club des retraités en 2016, une initiative a été lancée pour que puissent se retrouver une fois par mois, pour une après-midi, le **2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h à 16h**, à la **salle communale**, les adultes de **tous âges** qui le souhaitent.

Les activités proposées sont diverses et concertées par les personnes présentes lors des réunions précédentes : jeux de société, bricolages, café/gâteau.... toutes les idées sont bonnes à prendre et tout le monde est bienvenu.

Ces après-midis conviviales vous permettront également de mieux faire connaissance avec les habitants d'Ottersthal et connaître l'esprit de village qui les anime.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter la page des Coucous d'O. sur le site internet de la commune [www.ottersthal.fr](http://www.ottersthal.fr) à l'onglet **Associations**

# ALERTE CANICULE

L'édition estivale 2022 de notre petite gazette ne pouvait pas se départir de l'alerte canicule, comme tous les ans, et le site gouvernemental [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr) nous rappelle les précautions d'usage en pareil événement :

**Pendant les fortes chaleurs**

**Protégez-vous**

**RESTEZ AU FRAIS**

**BUVEZ DE L'EAU**

**Évitez l'alcool**

**Mangez en quantité suffisante**

**Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

**Mouillez-vous le corps**

**Donnez et prenez des nouvelles de vos proches**

**Préférez des activités sans efforts**

**EN CAS DE MALAISE, APPELÉ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

07/08/2022 - MAREL

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, soyez toujours solidaires en veillant les uns sur les autres dans votre voisinage et portez une attention particulière aux personnes les plus fragiles d'entre nous.



*Le conseil municipal  
et le personnel communal  
vous souhaitent  
de bonnes vacances estivales*

*Photo Béatrice CHABANE - 2022*

**Edition et conception :**  
Commission de l'information et de la communication  
**Mairie d'Ottersthal**  
7 rue du Cimetière      Tél. : 03.88.91.26.90  
67700 OTTERSTHAL      Fax : 03.88.02.03.59  
**Courriel :** mairie.ottersthal@wanadoo.fr  
**www.ottersthal.fr**

**Dépôt légal Juillet 2022**  
**Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg**

**ISSN :**

**Directeur de la publication :** Daniel GERARD  
**Responsable de la rédaction :** Thierry SEBASTIEN

**Distribution gratuite de la commune d'Ottersthal**  
**Ne peut être vendue.**

**Imprimé par :**  
Saverne Repro Couleurs (SRC)  
135 Grand Rue  
67700 SAVERNE

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**